



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion des eaux

Question au Gouvernement n° 1113

Texte de la question

GESTION DES EAUX

Mme la présidente . La parole est à M. Tristan Lahais.

M. Tristan Lahais . Ma question s'adresse à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Nous avons assisté jeudi dernier, en Ile-et-Vilaine, à des événements inacceptables : des syndicats agricoles ont empêché la réunion de la commission locale de l'eau et poursuivi leur mobilisation par des actions d'intimidation à Rennes. Leur colère vise le nouveau schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), en révision depuis trois ans, qui doit désormais être adopté. Alors que seulement 8 % des cours d'eau de ce territoire sont en bon état, vous n'ignorez pas qu'une réglementation renforcée est indispensable. Une mesure en particulier cristallise l'opposition de ces syndicats : l'interdiction, d'ici à 2029, des herbicides du maïs sur les parcelles à forte pente et près des zones de captage d'eau potable prioritaires.

Ces événements sont intolérables. Ils constituent un coup de force inacceptable, une attaque en règle contre la démocratie et la santé publique. Les préoccupations de ceux qui nous nourrissent au quotidien sont légitimes ; celles qui ont trait à l'environnement, à la santé publique, le sont tout autant. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*) En outre, ce document est le fruit d'un compromis entre l'ensemble des parties prenantes : élus locaux mais aussi représentants du monde agricole, associations, etc.

Depuis des mois, madame la ministre, nous nous éloignons de l'accord de Paris, dont nous venons pourtant de célébrer le 10e anniversaire. Dans les heures à venir, l'adoption probable par le Parlement européen du paquet législatif dit Omnibus VII va établir un perpétuel blanc-seing à l'utilisation des pesticides.

M. Jean-Claude Raux . Quelle honte !

M. Tristan Lahais . La voix de la France devrait s'élever fortement pour condamner ces reculs. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EcoS. – Mme Gabrielle Cathala applaudit également.*) Votre prédécesseure, madame la ministre, avait annoncé une feuille de route en vue de la préservation des aires de captage sensibles : pouvez-vous réaffirmer ici que l'État non seulement ne cédera pas à la violence, mais se tiendra aux côtés des gouvernances locales qui s'engagent en faveur de la qualité de la ressource en eau ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Jean-Michel Brard applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la transition écologique.

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la transition écologique . Merci d'attirer l'attention de l'Assemblée nationale sur la préservation de la ressource en eau et sur sa gestion tant qualitative que quantitative. Dans le bassin versant de la Vilaine, la question du Sage constitue un sujet très important pour la

démocratie locale, la gouvernance locale, à laquelle vous êtes très attaché. Je voudrais d'abord redire à quel point les agriculteurs, eux aussi, sont exposés aux pesticides, à quel point ce sujet donne lieu à un consensus aussi bien local que national. Par conséquent, dans ce dossier, opposer les uns et les autres serait de mauvais augure (*Exclamations sur les bancs du groupe EcoS*) ; on ne peut à la fois avoir un mot de soutien à l'adresse de nos agriculteurs et, lorsqu'ils manifestent pacifiquement, soutenir qu'il ne doit pas être tenu compte de leurs préoccupations. Ce Sage est-il techniquement mûr, a-t-il été bien développé, bien évoqué avec les parties prenantes ?

Mme Dominique Voynet . Et la commission locale de l'eau ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué . La réponse est oui, mais ne nécessite-t-il pas encore un peu plus de concertation, d'accompagnement ?

M. Jean-Claude Raux . Et les trois ans de concertation ?

M. Mathieu Lefèvre, ministre délégué . Il est manifeste que c'est le cas, raison pour laquelle, sous l'autorité du préfet, la démocratie locale va continuer de vivre.

Encore une fois, il importe de ne pas opposer les uns aux autres ; nous ne protégerons pas la ressource sans les agriculteurs de France, sans l'ensemble des acteurs locaux particulièrement associés au Sage.

Enfin, s'agissant du paquet Omnibus VII, nous n'en sommes qu'aux prémices de son examen puisque la Commission européenne doit le présenter aujourd'hui même ; la France est certes attachée à la simplification, mais celle-ci ne signifie ni dérégulation ni détricotage,...

Mme Marie Pochon. Vous mentez !

M. Mathieu Lefèvre, ministre déléguéet le gouvernement sera particulièrement attentif à ce point. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. Tristan Lahais.

M. Tristan Lahais . Il n'y a ici que vous qui opposez les agriculteurs et la santé environnementale : notre interpellation concernait aussi bien leur santé, que la nôtre. Je répète par ailleurs que ce nouveau Sage avait été négocié avec la chambre d'agriculture, et donc avec les agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Anna Pic applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Tristan Lahais](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1113

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 décembre 2025